

DÉLIBÉRATION

Conseil d'administration

Séance du 6 juillet 2021

Délibération
n°167-2021
Point 4.8.12

Point 4.8.12 de l'ordre du jour

Renouvellement des dispositifs d'aide des étudiants de l'IUT pour l'année 2021/2022 (bourse IUT hors ERASMUS et participation financière de l'IUT aux certifications en langues espagnole et allemande)

EXPOSE DES MOTIFS :

→ Renouvellement du dispositif « Bourse IUT hors Erasmus »

1. Rappel du dispositif actuel

L'objectif principal poursuivi par l'IUT depuis de nombreuses années est d'offrir aux étudiants la possibilité d'acquérir une expérience à l'international. Dans le contexte actuel, cet objectif devient prioritaire afin de favoriser la mobilité étudiante pour un semestre d'études ou un stage à l'étranger.

L'IUT s'efforce d'accompagner les candidats à la mobilité dans leurs démarches et leurs choix de parcours, malheureusement les contraintes financières peuvent devenir un frein à certaines mobilités. Des dispositifs d'aide sont en place, en particulier pour les étudiants en mobilité en Europe, mais ces aides sont beaucoup plus limitées, voire inexistantes pour ceux qui souhaitent étudier ou avoir une expérience professionnelle hors Europe.

Dans le cadre de ses partenariats, l'IUT dispose d'un lien privilégié avec le Québec (tous les départements) et la Colombie (Chimie et Techniques de Commercialisation).

En 2017/2018, en raison d'une forte hausse des demandes, le Conseil d'Institut du 27.03.2018 avait approuvé de relever le plafond de l'enveloppe de 6 000 € à 10 000 €. Pour l'année universitaire 2019/2020, le Conseil d'Institut du 14.05.2019 avait renouvelé le dispositif dans les mêmes conditions. Cependant, il a été constaté en fin d'année universitaire un quasi doublement des mobilités hors Erasmus pouvant bénéficier de ce financement.

Par conséquent, il est proposé au Conseil d'Institut les évolutions suivantes pour l'année 2020/2021 :

- Enveloppe de 13 000 €
- Public éligible : DUT études et stages / LP études uniquement
- Ne peut être demandée plus d'une fois par type de mobilité (études/stage)
- Exclusion du dispositif : parcours Trinational

2. Etat des lieux des versements de la bourse IUT hors Erasmus depuis 2015/2016

	2015/2016	2016/2017	2017/2018	2018/2019	2019/2020	2020/2021
Enveloppe prévue	6 000 €	6 000 €	6 000 € > 10 000 €	10 000 €	10 000 €	13 000 €
Montant de la bourse	250 €	250 €	250 €	250 €	250 €	250 €
Nombre de demande	7	18	34	25	47	12
Nombre de versements effectifs	7	17	32	23	44	<i>En attente de la complétude des dossiers de demande (attestation de fin de mobilité).</i>

Le non versement de la bourse IUT hors Erasmus est dû au fait que certains étudiants ne rendent pas les pièces justificatives avant la fin d'année universitaire.

3. Dispositions soumises au vote du Conseil d'Institut pour 2021/2022

- NOM : bourse IUT hors Erasmus
- Montant : forfait de 250 €
- Cible : étudiants inscrits en DUT et en LP
- Types de mobilité pour les étudiants inscrits en DUT : études et stages
- Type de mobilité pour les étudiants inscrits en LP : études uniquement
- Ne peut être demandée plus d'une fois par type de mobilité (études/stage)
- Destinations : tous les pays hors Erasmus
- Exclusion du dispositif : parcours Trinational
- Montant total de l'enveloppe : 13 000 €

Rappel des pièces administratives à fournir :

- Convention Bourse IUT hors Erasmus
- RIB
- Fiche missionnaire
- Attestation d'arrivée à faire compléter par la structure d'accueil le 1^{er} jour
- Attestation de présence effective à faire compléter par la structure d'accueil en fin de mobilité avant le retour

Date limite de retour de l'ensemble des pièces justificatives demandées : le 31 août de chaque année universitaire.

→ **Participation financière de l'IUT Robert Schuman aux certifications en langues étrangères allemandes et espagnoles - année 2021/2022**

L'IUT Robert Schuman souhaite continuer à favoriser la participation de ses étudiants aux tests de niveau en langues étrangères.

Participation financière de l'IUT Robert Schuman à la certification en langue allemande WIDAF – année 2021/2022

Sur la base d'une convention signée entre la Chambre Franco-allemande de commerce et d'industrie et l'IUT Robert Schuman le 10 décembre 2012, et renouvelée le 19/05/2021, l'IUT est accrédité à organiser des sessions du test WIDAF dans ses locaux.

Le coût de la certification par étudiant s'élève à 70 €.

En 2020/2021, 12 étudiants ont participé au test de langue WIDAF, dont 11 étudiants de l'IUT, pour une participation financière de l'IUT à hauteur de 385 €.

Il est ainsi proposé une participation financière de l'IUT au test WIDAF à hauteur de 50 % dans la limite de 4 000 € pour l'année universitaire 2021/2022.

Participation financière de l'IUT Robert Schuman à la certification en langue espagnole SIELE – année 2021/2022

L'IUT propose une participation financière à hauteur de 50% du prix du test SIELE, pour les étudiants de l'IUT nominés pour une mobilité Etudes chez un partenaire hispanophone, dans la limite annuelle de 4 000 €.

Le coût de la certification par étudiant s'élève à 165 €.

Pour mémoire, les partenaires hispanophones de l'IUT sont :

- Université de Grenade, Espagne
- Université Rey Juan Carlos à Madrid, Espagne
- Université de Malaga, Espagne
- Université de Séville, Espagne
- Université Nationale de Colombie à Bogota, Colombie
- Unicolombo à Carthagène, Colombie

Les départements de l'IUT concernés sont :

- Chimie
- Information-communication
- Techniques de commercialisation

En 2020/2021, 8 étudiants de l'IUT ont participé au test de langue SIELE, pour une participation financière de l'IUT à hauteur de 660 €.

Ces sommes sont à payer par chèque à l'ordre de l'Agent comptable de l'Université de Strasbourg ou par espèces, auprès du Régisseur de recettes de l'IUT.
L'IUT s'acquittera de la facture globale des inscriptions validées.

En cas d'absence à la session d'examen, la somme versée par l'étudiant ne lui sera pas remboursée, sauf absence dûment justifiée auprès du service de la scolarité et des relations internationales dans un délai n'excédant pas sept jours ouvrés après la date de l'examen.

Les absences peuvent être justifiées par la production d'un certificat médical, d'une attestation, d'une convocation à un examen. Un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant, doit être attesté par un justificatif original. Un accident, une maladie obligeant à un arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche constituent des cas recevables dans cette circonstance.

L'appréciation de la validité du motif d'absence relève de la compétence du Directeur de l'IUT.

Date de validation par le Conseil d'Institut de l'IUT Robert Schuman : 15 juin 2021

Le 5 juillet 2021, la Commission de la formation et de la vie universitaire a approuvé, par 28 voix pour.

Délibération :

Le Conseil d'Administration de l'Université de Strasbourg approuve le renouvellement des dispositifs d'aide des étudiants de l'IUT pour l'année 2021/2022 (bourse IUT hors ERASMUS et participation financière de l'IUT aux certifications en langues espagnole et allemande).

Résultat du vote :

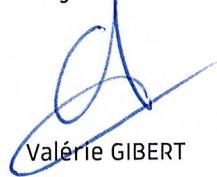
Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	33
Nombre de voix pour	33
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	0
Ne participe pas au vote	0

Destinataires :

- Madame la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

Fait à Strasbourg, le 8 juillet 2021

La Directrice générale des services



Valérie GIBERT

DELIBERATION

Conseil d'Institut

Séance du 15 juin 2021

Point N° 6 de l'ordre du jour :

Renouvellement des dispositifs d'aide des étudiants de l'IUT pour l'année 2021/2022 (bourse IUT hors ERASMUS, CLAPE, participation financière de l'IUT aux certifications en langues espagnole et allemande)

6.a. Renouvellement du dispositif « Bourse IUT hors Erasmus »

EXPOSE DES MOTIFS

1. Rappel du dispositif actuel

L'objectif principal poursuivi par l'IUT depuis de nombreuses années est d'offrir aux étudiants la possibilité d'acquérir une expérience à l'international. Dans le contexte actuel, cet objectif devient prioritaire afin de favoriser la mobilité étudiante pour un semestre d'études ou un stage à l'étranger.

L'IUT s'efforce d'accompagner les candidats à la mobilité dans leurs démarches et leurs choix de parcours, malheureusement les contraintes financières peuvent devenir un frein à certaines mobilités. Des dispositifs d'aide sont en place, en particulier pour les étudiants en mobilité en Europe, mais ces aides sont beaucoup plus limitées, voire inexistantes pour ceux qui souhaitent étudier ou avoir une expérience professionnelle hors Europe.

Dans le cadre de ses partenariats, l'IUT dispose d'un lien privilégié avec le Québec (tous les départements) et la Colombie (Chimie et Techniques de Commercialisation).

En 2017/2018, en raison d'une forte hausse des demandes, le Conseil d'Institut du 27.03.2018 avait approuvé de relever le plafond de l'enveloppe de 6 000 € à 10 000 €. Pour l'année universitaire 2019/2020, le Conseil d'Institut du 14.05.2019 avait renouvelé le dispositif dans les mêmes conditions. Cependant, il a été constaté en fin d'année universitaire un quasi doublement des mobilités hors Erasmus pouvant bénéficier de ce financement.

Par conséquent, il est proposé au Conseil d'Institut les évolutions suivantes pour l'année 2020/2021 :

- Enveloppe de 13 000 €
- Public éligible : DUT études et stages / LP études uniquement
- Ne peut être demandée plus d'une fois par type de mobilité (études/stage)
- Exclusion du dispositif : parcours Trinational

2. Etat des lieux des versements de la bourse IUT hors Erasmus depuis 2015/2016

	2015/2016	2016/2017	2017/2018	2018/2019	2019/2020	2020/2021
Enveloppe prévue	6 000 €	6 000 €	6 000 € > 10 000 €	10 000 €	10 000 €	13 000 €
Montant de la bourse	250 €	250 €	250 €	250 €	250 €	250 €
Nombre de demande	7	18	34	25	47	12
Nombre de versements effectifs	7	17	32	23	44	<i>En attente de la complétude des dossiers de demande (attestation de fin de mobilité).</i>

Le non versement de la bourse IUT hors Erasmus est dû au fait que certains étudiants ne rendent pas les pièces justificatives avant la fin d'année universitaire.

3. Dispositions soumises au vote du Conseil d'Institut pour 2021/2022

- NOM : bourse IUT hors Erasmus
- Montant : forfait de 250 €
- Cible : étudiants inscrits en DUT et en LP
- Types de mobilité pour les étudiants inscrits en DUT : études et stages
- Type de mobilité pour les étudiants inscrits en LP : études uniquement
- Ne peut être demandée plus d'une fois par type de mobilité (études/stage)
- Destinations : tous les pays hors Erasmus
- Exclusion du dispositif : parcours Trinational
- Montant total de l'enveloppe : 13 000 €

Rappel des pièces administratives à fournir :

- Convention Bourse IUT hors Erasmus
- RIB
- Fiche missionnaire
- Attestation d'arrivée à faire compléter par la structure d'accueil le 1^{er} jour
- Attestation de présence effective à faire compléter par la structure d'accueil en fin de mobilité avant le retour

Date limite de retour de l'ensemble des pièces justificatives demandées : le 31 août de chaque année universitaire.

Nombre de membres en exercice	40
Nombre de votants	29
Nombre de voix pour	27
Nombre de voix contre	0
Nombre de vote blancs	2

Résultat du vote :

Le Conseil de l'IUT Robert Schuman approuve le renouvellement du dispositif « bourse IUT hors Erasmus » pour l'année universitaire 2021/2022.

Fait à Illkirch, le 15 juin 2021



Par délégation du Directeur
La Responsable Administrative

A handwritten signature "Lemmel" is written over the stamp, and below it, the name "AS. LEMMEL" is printed in blue capital letters.

Point N°6 de l'ordre du jour :

Renouvellement des dispositifs d'aide des étudiants de l'IUT

6.b. Renouvellement de la Commission locale d'aide aux projets étudiants (CLAPE)

EXPOSE DES MOTIFS

1. Rappel du dispositif actuel

Par délibération du Conseil d'Institut du 19 mars 2019, la Commission locale d'aide aux projets étudiants de l'IUT a été instituée.

Cette commission a pour vocation à apporter un soutien financier aux projets étudiants tournés vers la communauté étudiante et ce, après examen d'un dossier de demande, et conformément aux conditions d'octroi votées. Ce procédé évitera de solliciter les membres du Conseil pour chaque demande ; un compte rendu des subventions octroyées sera effectué en fin d'année universitaire. Les sommes forfaitaires attribuées sont comprises entre 250 € et 600 € par projet étudiant et par année universitaire, pour une enveloppe annuelle globale est de 5000€.

2. Etat des lieux des versements – année 2020/2021

Aucune demande de subventionnement n'a été formulée en raison du contexte sanitaire et de l'impact sur les modalités d'accueil et les projets des étudiants.

3. Dispositions soumises au vote du Conseil d'Institut pour 2021/2022

- Montant : forfait de 250 € à 600 €
- Cible : étudiants inscrits à l'IUT Robert Schuman
- Type de projet : tout type de projet associatif ou individuel tourné vers la communauté étudiante
- Ne peut être demandée plus d'une fois par projet et par année
- Montant total de l'enveloppe : 5 000 €
- Dossier de candidature à compléter

Nombre de membres en exercice	40
Nombre de votants	29
Nombre de voix pour	28
Nombre de voix contre	0
Nombre de vote blancs	1

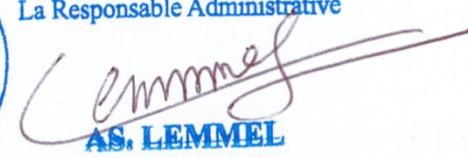
Résultat du vote :

Le Conseil de l'IUT Robert Schuman approuve le renouvellement du dispositif « Commission locale d'aide aux projets étudiants » pour l'année universitaire 2021/2022.

Fait à Illkirch, le 15 juin 2021



Par délégation du Directeur
La Responsable Administrative


AS. LEMMEL

Point N° 6 de l'ordre du jour :

Renouvellement des dispositifs d'aide des étudiants de l'IUT

6.c. Participation financière de l'IUT Robert Schuman aux certifications en langues étrangères allemandes et espagnoles - année 2021/2022

L'IUT Robert Schuman souhaite continuer à favoriser la participation de ses étudiants aux tests de niveau en langues étrangères.

Participation financière de l'IUT Robert Schuman à la certification en langue allemande WIDAF – année 2021/2022

Sur la base d'une convention signée entre la Chambre Franco-allemande de commerce et d'industrie et l'IUT Robert Schuman le 10 décembre 2012, et renouvelée le 19/05/2021, l'IUT est accrédité à organiser des sessions du test WIDAF dans ses locaux.

Le coût de la certification par étudiant s'élève à 70 €.

En 2020/2021, 12 étudiants ont participé au test de langue WIDAF, dont 11 étudiants de l'IUT, pour une participation financière de l'IUT à hauteur de 385 €.

Il est ainsi proposé une participation financière de l'IUT au test WIDAF à hauteur de 50 % dans la limite de 4 000 € pour l'année universitaire 2021/2022.

Participation financière de l'IUT Robert Schuman à la certification en langue espagnole SIELE – année 2021/2022

L'IUT propose une participation financière à hauteur de 50% du prix du test SIELE, pour les étudiants de l'IUT nominés pour une mobilité Etudes chez un partenaire hispanophone, dans la limite annuelle de 4 000 €.

Le coût de la certification par étudiant s'élève à 165 €.

Pour mémoire, les partenaires hispanophones de l'IUT sont :

- Université de Grenade, Espagne
- Université Rey Juan Carlos à Madrid, Espagne
- Université de Malaga, Espagne
- Université de Séville, Espagne
- Université Nationale de Colombie à Bogota, Colombie
- Unicolombo à Carthagène, Colombie

Les départements de l'IUT concernés sont :

- Chimie

- Information-communication
- Techniques de commercialisation

En 2020/2021, 8 étudiants de l'IUT ont participé au test de langue SIELE, pour une participation financière de l'IUT à hauteur de 660 €.

Ces sommes sont à payer par chèque à l'ordre de l'agent comptable de l'université de Strasbourg ou par espèces, auprès du Régisseur de recettes de l'IUT.

L'IUT s'acquittera de la facture globale des inscriptions validées.

En cas d'absence à la session d'examen, la somme versée par l'étudiant ne lui sera pas remboursée, sauf absence dûment justifiée auprès du service de la Scolarité et des Relations internationales dans un délai n'excédant pas sept jours ouvrés après la date de l'examen.

Les absences peuvent être justifiées par la production d'un certificat médical, d'une attestation, d'une convocation à un examen. Un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant, doit être attesté par un justificatif original. Un accident, une maladie obligeant à un arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche constituent des cas recevables dans cette circonstance.

L'appréciation de la validité du motif d'absence relève de la compétence du Directeur de l'IUT.

Nombre de membres en exercice	40
Nombre de votants	29
Nombre de voix pour	28
Nombre de voix contre	1
Nombre de vote blancs	0

Résultat du vote:

Le Conseil de l'IUT Robert Schuman approuve la participation financière de l'IUT Robert Schuman aux certifications en langues allemande et espagnole.

Fait à Illkirch, le 15 juin 2021



Par délégation du Directeur
La Responsable Administrative


AS. LEMMEL